

L'ÎLOT
MÔMES

informam

N°11
JANV. - MARS 09

BULLETIN D'INFORMATION DES ASSISTANTES MATERNELLES DU PIÉMONT OLORONAIS

Édit

Cette année 2008 s'achève, riche en événements. Votre investissement au quotidien auprès des enfants et lors des différentes manifestations est révélateur de votre désir de voir évoluer l'image du métier d'assistante maternelle.

La journée nationale des assistantes maternelles et votre participation au Téléthon, ont permis à de nombreuses personnes de venir à votre rencontre et ainsi mesurer votre implication et votre dynamisme. A la fin de ce numéro, vous trouverez un petit aperçu de ces journées !

Nous vous souhaitons une très bonne année à toutes !

À bientôt

brigitte laroche
clairc lèvesque



- ★ Animations
- ★ Législation
- ★ Accueillir un bébé allaité
- ★ Infos diverses
- ★ Ram de Billère
- ★ Images...

LES ATELIERS DU TRIMESTRE

calendrier

© janvier

| L'ÎLOT MÔMES | | |
|--|-------------------------------|---|
| LUNDI 05 | 9h30 - 11h30 | C'est le moment de fêter les rois ! |
| MARDI 06 | 9h30 - 11h30 | C'est le moment de fêter les rois ! |
| JEUDI 08 | 9h30 - 11h30 | C'est le moment de fêter les rois ! |
| VENDREDI 09 | 9h30 - 11h30 | C'est le moment de fêter les rois ! |
| LUNDI 12 | 9h30 - 11h30 | Jeux de manipulation |
| MARDI 13 | 9h30 - 11h30 | Jeux de manipulation |
| JEUDI 15 | 9h30 - 11h30 | Jeux de manipulation |
| VENDREDI 16 | 9h30 - 11h30 | Jeux de manipulation |
| LUNDI 19 | 9h30 - 11h30 | Création du nouveau calendrier 2009 |
| MARDI 20 | 9h30 - 11h30 | Création du nouveau calendrier 2009 |
| JEUDI 22 | 9h30 - 11h30 | Création du nouveau calendrier 2009 |
| VENDREDI 23 | 9h30 - 11h30 | Création du nouveau calendrier 2009 |
| LUNDI 26 | 9h30 - 10h30 10h30 - 11h30 | Découverte du tapis de chansons, comptines et histoires |
| MARDI 27 | 9h30 - 10h30 10h30 - 11h30 | Découverte du tapis de chansons, comptines et histoires |
| JEUDI 29 | 9h30 - 10h30 10h30 - 11h30 | Découverte du tapis de chansons, comptines et histoires |
| VENDREDI 30 | 9h30 - 10h30 10h30 - 11h30 | Découverte du tapis de chansons, comptines et histoires |
| SALLE OGEU | | |
| MARDI 06 | 9h30 - 11h30 | Fêtons les rois ! |
| MARDI 20 | 9h30 - 11h30 | Psychomotricité |
| CENTRE D'ANIMATION QUARTIER NOTRE-DAME | | |
| MARDI 13 | 9h30 - 11h30 | Personnages d'hiver |
| MARDI 27 | 9h30 - 11h30 | Puzzles et jeux d'encastrement |
| LASSEUBE | | |
| JEUDI 15 | 9h30 - 11h30 | Jeux de manipulation |

© février

| L'ÎLOT MÔMES | | |
|--------------|--------------|-------------------------------------|
| LUNDI 02 | 9h30 - 11h30 | Je dessine et peins avec les doigts |
| MARDI 03 | 9h30 - 11h30 | Je dessine et peins avec les doigts |
| JEUDI 05 | 9h30 - 11h30 | Je dessine et peins avec les doigts |
| VENDREDI 06 | 9h30 - 11h30 | Je dessine et peins avec les doigts |
| LUNDI 09 | 9h30 - 11h30 | Jeux de lumière |
| MARDI 10 | 9h30 - 11h30 | Jeux de lumière |
| JEUDI 12 | 9h30 - 11h30 | Jeux de lumière |
| VENDREDI 13 | 9h30 - 11h30 | Jeux de lumière |



Ce programme d'animations a été établi à titre indicatif et peut être modifié en fonction de vos demandes et de vos attentes.

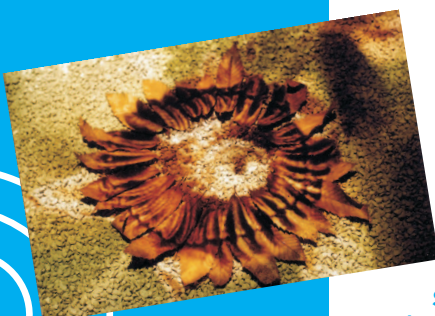


| SALLE OGEU | | |
|--|--------------|---|
| MARDI 03 | 9h30 - 11h30 | Découverte du tapis de chansons, comptines et histoires |
| CENTRE D'ANIMATION QUARTIER NOTRE-DAME | | |
| MARDI 10 | 9h30 - 11h30 | Dessin |
| LASSEUBE | | |
| JEUDI 12 | 9h30 - 11h30 | Atelier du goût |



| L'ÎLOT MÔMES | | |
|--|---------------|--|
| LUNDI 02 | 9h30 - 11h30 | Psychomotricité |
| MARDI 03 | 9h30 - 11h30 | Psychomotricité |
| JEUDI 05 | 9h30 - 11h30 | Psychomotricité |
| VENDREDI 06 | 9h30 - 11h30 | Psychomotricité |
| LUNDI 09 | 9h30 - 11h30 | Place aux cuisiniers en herbe... |
| MARDI 10 | 9h30 - 11h30 | Place aux cuisiniers en herbe... |
| JEUDI 12 | 9h00 - 10h30 | Arts plastiques avec Nathalie Dejoye |
| | 10h30 - 12h00 | |
| VENDREDI 13 | 9h30 - 11h30 | Place aux cuisiniers en herbe... |
| LUNDI 16 | 9h30 - 11h30 | Jeux de construction |
| MARDI 17 | 9h30 - 11h30 | Jeux de construction |
| JEUDI 19 | 9h00 - 10h30 | Arts plastiques avec Nathalie Dejoye |
| | 10h30 - 12h00 | |
| VENDREDI 20 | 9h30 - 11h30 | Jeux de construction |
| LUNDI 23 | 9h30 - 11h30 | En avant la musique ! |
| MARDI 24 | 9h30 - 11h30 | En avant la musique ! |
| JEUDI 26 | 9h30 - 11h30 | En avant la musique ! |
| VENDREDI 27 | 9h30 - 11h30 | En avant la musique ! |
| SALLE OGEU | | |
| MARDI 03 | 9h30 - 11h30 | Éveil musical avec Véronique Nadeau |
| MARDI 17 | 9h30 - 11h30 | Éveil musical avec Véronique Nadeau |
| MARDI 31 | 9h30 - 11h30 | Éveil musical avec Véronique Nadeau |
| CENTRE D'ANIMATION QUARTIER NOTRE-DAME | | |
| MARDI 10 | 9h30 - 11h30 | Les jeux d'imitation |
| MARDI 24 | 9h30 - 11h30 | Peinture |
| LASSEUBE | | |
| JEUDI 19 | 9h30 - 11h30 | Découverte tapis de chansons, comptines et histoires |

spectacle vivant



LES JARDINS DU POSSIBLE Une création de Benoît Sicat Mercredi 14 janvier 2009 à 10h15 à la Chapelle

La projection de diapositives prises de vues du jardin au long des quatre saisons dessine sur des tapis de gravier des rectangles de lumières. Autour, des matériaux bruts (minéraux et végétaux) sont mis en tas et éclairés. Chaque visiteur est invité à suivre le jardinier, marcher sur ses images, se déplacer et déplacer les éléments, les étaler ou s'y étaler, bâtir à mains nues, détruire pour une suite ou simplement toucher pour le plaisir d'une sensation ailleurs interdite.

Si ce spectacle vous intéresse, vous pouvez le signaler au secrétariat avant le 9 janvier 2009 (nombre de places limitées).

L'éveil musical

Il se déroulera à Ogeu-les-Bains avec Véronique Nadeau de l'association "L'école des Champs". Comme les trimestres précédents, il y aura trois séances les mardi 03, 17 et 31 mars prochains.

Si vous êtes intéressées, vous pouvez vous inscrire auprès du secrétariat.

Découverte du tapis de chansons et de comptines

Durant la semaine du 26 au 30 janvier, nous vous proposerons de découvrir le tapis de chansons, comptines et histoires réalisé par un groupe d'assistantes maternelles. Afin que les enfants profitent au mieux de ce moment, il est préférable de constituer deux groupes par matinée l'un à 9 H 30, l'autre à 10 H 30.

Merci de nous préciser votre choix avant le 16 janvier.

Arts plastiques

Ce trimestre, le relais propose un atelier Arts Plastiques avec Nathalie Dejoye, plasticienne, travaillant pour l'association "Libre Cours". Cet atelier permettra à l'enfant de découvrir et manipuler différents matériaux.

Deux séances de 1 H 30 vous sont proposées les jeudis 12 mars et 19 mars 2009. Nous constituerons deux groupes par matinée, l'un de 9h 00 à 10h30, l'autre de 10h30 à 12h00.

Toute personne intéressée peut s'inscrire auprès du secrétariat avant le 30 janvier (cet atelier n'est pas limité aux personnes participant aux temps d'animation les jeudis...).

LES TEMPS D'ACCUEIL LE MARDI APRÈS-MIDI

Soutien à la pratique et apport de notions juridiques et administratives

Comme le trimestre précédent, ces temps de rencontre se dérouleront tous les mardis de 15h30 à 17h00 dans la salle du RAM. Vous pouvez vous y rendre librement, à l'heure qui vous convient.

Lors des temps de réflexion autour de la pratique, il s'agit de vous accompagner dans vos interrogations, vos difficultés, de proposer un espace de paroles et de réflexion et de vous soutenir dans votre pratique professionnelle.

Les temps d'accompagnement juridique et administratif viendront répondre aux questions que vous vous posez dans ce domaine.

| Soutien à la pratique avec Sandrine Nabères | Accompagnement juridique et administratif avec Brigitte Larrensou |
|---|---|
| Mardi 20 janvier | Mardi 13 janvier |
| Mardi 3 février | Mardi 10 février |
| Mardi 3 mars | Mardi 10 mars |
| Mardi 17 mars | |

Un espace aménagé pour les adultes et les enfants est proposé : l'animatrice proposant des rencontres autour du jeu aux enfants, l'assistante maternelle est disponible pour échanger avec l'intervenant.

Les rendez-vous à ne pas manquer

★ MARDI 13 JANVIER À 20H30

Soirée échanges et informations (bilan de l'année, projets, dernières actualités...)

★ MARDI 3 FÉVRIER À 20H30

Une dernière réunion est prévue pour finaliser le projet de création de tapis de chansons, comptines et histoires. Cette réunion concerne le groupe ayant participé au projet.

★ JEUDI 5 MARS

Défilé de carnaval

★ MARDI 10 MARS

Soirée échanges avec Sandrine Nabères, psychologue, sur le thème "les pleurs de l'enfant".

LES CONGÉS PAYÉS DE L'ASSISTANTE MATERNELLE

(Art 12 de la convention collective nationale des assistants maternels du particulier employeur)

ACQUISITION

L'année de référence pour acquérir des jours de congés payés va du 1^{er} juin au 31 mai de l'année suivante.

La durée des congés annuels est calculée sur la base de deux jours et demi ouvrables* de congés par mois de travail, soit cinq semaines (trente jours ouvrables) pour une année complète.

En tout état de cause, la durée totale du congé annuel ne peut dépasser 30 jours ouvrables.

Lorsque le nombre de jours de congés annuels n'est pas un nombre entier, la durée est portée au nombre entier immédiatement supérieur.

**Est considéré comme jour ouvrable chaque jour de la semaine du lundi au samedi à l'exception du dimanche ou du jour hebdomadaire de repos qui le remplace et des jours fériés.*

PRISE

Les congés annuels doivent être pris.

La prise des congés doit se faire à partir de la fin de la 1^{er} année de référence, soit à partir **du 1^{er} mai et jusqu'au 30 avril de l'année suivante.**

Un congé annuel de deux semaines continues doit être attribué entre le 1^{er} mai et le 31 octobre ; lorsque les droits acquis sont inférieurs, les congés doivent être pris en totalité et en continu durant cette même période.

Le décompte des jours s'effectue de la manière suivante : le 1^{er} jour ouvrable de congés est le 1^{er} jour où l'intéressée aurait dû travailler, et le dernier, le jour ouvrable qui précède la reprise du travail.

Pour l'assistante maternelle qui n'a qu'un seul employeur, la date des congés est fixée en commun et à défaut d'entente, par l'employeur.

Pour l'assistante maternelle ayant plusieurs employeurs, celle-ci fixera, d'un commun accord avec les employeurs, la période de congés de manière à lui permettre de bénéficier de congés effectifs sans aucun accueil d'enfants.

À défaut d'accord, le décret du 29 mai 2006 précise que l'assistante maternelle peut fixer elle-même quatre semaines de ses congés pendant la période du 1^{er} mai au 31 octobre et une semaine en hiver (congés payés ou sans solde). Elle devra prévenir ses employeurs au plus tard le 1^{er} mars de l'année considérée.

Il est obligatoire d'inscrire dans le contrat de travail les modalités de détermination des périodes de congés. Il est souhaitable d'arrêter les dates précises des congés ; si ces dates ne conviennent plus, il est toujours possible d'y remédier par un avenant au contrat de travail.

FRACTIONNEMENT

Lorsque les droits à congés payés dépassent deux semaines, le solde des congés, dans la limite de 12 jours ouvrables, peut être pris pendant ou en dehors de la période du 1^{er} mai au 31 octobre, de façon continue ou non. Le congé peut être fractionné par l'employeur avec l'accord du salarié.

Les jours restants peuvent être pris en une ou plusieurs fois en dehors de cette période.

Dans ce cas, le fractionnement donne droit à des jours supplémentaires :

- 1 jour si ce nombre de jour est compris entre trois et cinq jours
- 2 jours si ce nombre de jour est au moins égale à 6 jours

ACCUEILLIR UN BÉBÉ ALLAITÉ

DOSSIER



L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) recommande de nourrir son enfant jusqu'à l'âge de 6 mois avec du lait maternel exclusivement. A partir de 6 mois on pourra remplacer une tétée à la fois idéalement par des aliments solides.

Le lait humain a de nombreuses qualités immunologiques ; il contient des éléments importants pour le développement de l'enfant et sa composition s'adapte en fonction de ses besoins.

Pourquoi encourager les mères à poursuivre l'allaitement tout en travaillant ?

L'allaitement favorise le maintien du lien mère/enfant malgré la séparation.

Il diminue la fréquence et la gravité des maladies de l'enfant comme les diarrhées, otites, allergies,

L'effet protecteur est d'autant plus marqué que l'allaitement est prolongé.

En pratique :

Vous pouvez être amené à accompagner ces mamans dans la poursuite de l'allaitement et ces quelques conseils peuvent vous être utiles.

Recueil du lait :

La maman peut recueillir son lait à l'aide d'un tire lait.

Conservation :

Le lait maternel peut être conservé au réfrigérateur 48 heures (4°C) sur une étagère, Il peut être congelé 3 mois (noter la date de recueil sur le récipient ainsi que le nom et le prénom de l'enfant)

Transport du lait :

Les biberons frais ou congelés doivent être transportés dans un sac isotherme ou une glacière contenant de la glace (ne pas rompre la chaîne du froid). Ils doivent être immédiatement placés au réfrigérateur ou au congélateur.

Comment donner le lait ?

Selon le choix des parents, le lait peut être donné au biberon, à la cuillère, au verre ou à la tasse.

Au moment du repas, passer le biberon sous l'eau chaude du robinet et/ou le proposer à température ambiante.



Ne pas réchauffer au micro ondes car cela peut entraîner une diminution des facteurs anti infectieux contenus dans le lait et un risque de brûlures.

Agitez le biberon pour mélanger les matières grasses (à froid, le lait n'est pas homogénéisé).

Le lait maternel étant facilement digéré, l'enfant peut réclamer plus fréquemment. Les tétées peuvent donc être plus rapprochées que pour l'allaitement artificiel.

ATTENTION :

N'oubliez pas les règles d'hygiène : lavage des mains, nettoyage du matériel (biberon, tétine, cuillère...).

L'introduction du biberon n'est pas toujours simple. Voici quelques astuces :

- Proposez-lui le biberon avant qu'il n'ait trop faim.
- Mettez un vêtement de la mère à côté du bébé en lui donnant le biberon.
- Posez la tétine contre ses lèvres et laissez-le la prendre tout seul.
- Mettez la tétine sous l'eau chaude courante pour la mettre à la température du corps.
- Essayez différentes sortes de tétines pour trouver la forme, la texture (latex ou silicone) et l'ouverture qui conviennent au bébé.
- Essayez de nourrir le bébé tout en faisant des mouvements rythmiques pour le calmer (marcher, se balancer ou bercer).
- Persévérez mais n'oubliez pas que le bébé pourra toujours prendre le lait de sa mère avec une cuillère, un compte-gouttes, une seringue à médicament ou dans une tasse s'il refuse catégoriquement de boire au biberon.

Une attitude attentive et confiante de la part des parents et de l'assistante maternelle facilitera l'adaptation du bébé à cette situation nouvelle et à la poursuite de l'allaitement.

Il peut être également envisagé d'accueillir la maman à votre domicile dans la journée pour une tétée ou le soir au moment des retrouvailles.

pour plus de renseignements

★ SOLIDARILAIT BÉARN :

Accueil téléphonique : 05 59 83 06 66
ou 05 59 81 04 61 ou 05 59 21 50 34 ou 05 59 30 77 4
ou 05 59 83 01 19 ou 05 59 83 06 75

★ LA LÈCHE LEAGUE BEARN :

Francine CADET : 05 59 21 03 21

★ PMI MSD OLORON : 05 59 10 00 72

À NOTER :

Pour approfondir ce sujet, nous mettons à votre disposition au Relais Assistantes Maternelles un dossier complémentaire regroupant une série d'articles sur ce thème.

QUE SE PASSE-T-IL DU CÔTÉ DU R.A.M. DE BILLÈRE

questions réponses

NOMBRE D'ASSISTANTES MATERNELLES

65 dont 6 sont employées par la crèche familiale de Pau.

FONCTIONNEMENT

Le relais assistantes maternelles de Billère dépend d'un centre social municipal, le centre d'animation l'Ayguette, et s'inscrit donc dans un projet global de service et d'accueil de la population. Le RAM a ouvert en janvier 2004.

Des permanences d'accueil et téléphoniques sont proposées 4 demi-journées par semaine pour les parents et les assistantes maternelles.

Un programme trimestriel est envoyé aux assistantes maternelles pour les informer des dates et lieux d'animation, des thèmes de réunions, des spectacles, des nouveautés (sur la réglementation ou la profession)

ANIMATIONS

Chaque semaine, deux à trois ateliers d'éveil sont proposés aux enfants accompagnés de leur assistante maternelle. Ils ont lieu en matinée, en présence de l'animatrice. Après un temps d'accueil, une activité est proposée : encastrements, peinture, motricité, lecture, comptines, transvasements, etc...

Pour être accessible aux assistantes maternelles, des ateliers sont "délocalisés" dans les quartiers de la ville : dans les salles mises à disposition par la municipalité (salle de réunion, salles de quartier, dojo) et dans les crèches (ce qui permet aux enfants de se rencontrer, et aux assistantes maternelles de côtoyer les professionnelles de la crèche).

Un atelier par mois a lieu en présence de la psychologue du RAM : les assistantes maternelles peuvent ainsi aborder leurs questionnements concernant leur pratique, les enfants ou la relation avec les parents.

La salle du relais est également proposée en "accès libre" deux matinées par semaine : les assistantes maternelles disposent de la salle en autonomie pour proposer des jeux libres ou organiser les activités qu'elles souhaitent.

RÉUNIONS PROPOSÉES À L'ATTENTION DES ASSISTANTES MATERNELLES (EN SOIRÉE)

Une fois par mois : animées par l'animatrice pour l'élaboration d'un livret d'accueil

Une fois par trimestre : animées par la psychologue et la coordinatrice du RAM pour leurs questionnements liés à l'accueil de l'enfant.

Une à deux fois par an : animées par la coordinatrice et des intervenants extérieurs (psychologues, psychomotricien, diététicien, syndicat, etc...) sur un thème précis (motricité, alimentation, convention collective...) ouvert aux parents.

LES SORTIES

- Lecture de contes à la médiathèque
- Promenades sur les berges du Gave
- Cueillette de l'Aragon
- Ecole du cirque de Lescar
- Jardin de Toni (ferme pédagogique)

LES SPECTACLES

- Pour Noël : spectacle, goûter, projection de dessins animés à la médiathèque
 - Pour Carnaval : animation exceptionnelle et goûter
 - Pour la semaine des familles : spectacle et animations
 - Dans l'année, spectacles proposés par le Conseil Général
- NB : les spectacles sont ouverts aux parents*

L'ÉQUIPE

L'équipe du relais est composée de :

- 1 coordinatrice à mi-temps
- 1 animatrice à mi-temps
- 1 secrétaire à mi-temps

LES PARTICULARITÉS

Chaque trimestre, un échange de compétences est mis en place entre les crèches de Billère et le relais assistantes maternelles : une professionnelle de crèche (auxiliaire de puériculture, éducatrice de jeunes enfants, CAP petite enfance...) vient animer un atelier sur un thème particulier (peinture, contes, musique, motricité...). Pendant ce temps, l'animatrice se rend dans le service de la crèche pour prendre sa place auprès du groupe d'enfants et animer également un atelier.

La ville de Billère étant sur deux niveaux, et la plupart des assistantes maternelles n'ayant pas de voiture, la mairie met à la disposition du RAM un minibus de 9 places équipé de sièges auto. Avant chaque atelier, l'animatrice passe chercher les AM qui en font la demande et les raccompagne à leur domicile en fin d'atelier.



La salle du R.A.M.

VISITE DE LA LUDOTHÈQUE TIP TAP À NAVARRENX

Nous envisageons une sortie afin de découvrir cette ludothèque. Si vous êtes intéressées, n'hésitez pas à nous prévenir avant le 16 janvier afin que nous puissions l'organiser.

SEMAINE DES FAMILLES

Pour votre information, elle se déroulera du 2 au 7 février 2009. A cette occasion, différentes animations seront organisées sur le thème de l'image.

Si vous souhaitez en savoir plus, vous pouvez contacter le Centre Social La Haüt.

COMITÉ DE SUIVI DU RAM

Il se réunit afin d'évaluer le niveau de réalisation des actions menées et de réfléchir à la mise en place de nouveaux projets.

Il est composé des partenaires financeurs (Communauté de Communes du Piémont Oloronais, CAF, MSA et Conseil Général) mais également d'usagers. Deux assistantes maternelles se proposent de participer à ce comité qui se réunira le 09 février 2009. Aussi, vous pouvez leur faire part de vos remarques et suggestions concernant le fonctionnement du service :

Nathalie DEBRAS : 06 74 19 18 32 ou nathaliedebras@live.fr

Chantal LEBON : 09 50 38 69 42

Les petits sablés de maë

Préparation : 10 min

Cuisson : 15 min

INGRÉDIENTS (POUR 10 SABLÉS) :

60 g de beurre mou en petits morceaux
60 g de sucre
1 œuf
150 g de farine
vanille (liquide ou en sachet)

PRÉPARATION :

Mélanger dans un saladier la farine et le sucre, ajoutez l'œuf, puis terminez avec le beurre

Pétrissez bien. Ajouter la vanille (ou autre arôme, selon votre choix).

Vous pouvez rajouter un peu de farine si la pâte colle trop aux doigts.

Formez des boules assez grosses et placez les sur la plaque de votre four que vous aurez beurrée.

Laissez cuire à 170°C au four pendant 15 min.

Chauds ou froids, ces sablés sont un vrai régal !



LES ANIMATIONS DU RAM

En images

Journée nationale des Assistantes Maternelles



Téléthon





SERVICE PETITE ENFANCE DU PIÉMONT OLORONAIS

ram

26, rue Jean Moulin
64400 OLORON-SAINTE-MARIE

Tél. 05 59 39 38 39

Fax 05 59 34 30 68

e-mail : petite.enfance@piemont-oloronais.fr

Communauté de Communes
PIÉMONT OLORONAIS

